



Licence de musique libre de droits

Support CD - clé USB - Numérique

Une licence d'utilisation de la musique achetée est accordée par la présente à la personne ou à l'entreprise à qui facture ci-jointe est émise (ci-après dénommé "le titulaire de licence" ou "vous"), ou votre licencié.

Vous avez la permission d'utiliser la musique achetée comme indiqué dans nos conditions de licence ci-dessous. Cette licence est non exclusive et non transférable. Elle ne peut être revendue, donnée, prêtée ou louée à une tierce partie ou personne, sauf lorsque le titulaire de la licence est un développeur qui a développé un produit pour son compte client, qui utilise la musique. Le développeur peut alors détenir la licence pour le compte de son client. Il ne peut y avoir qu'un seul client par licence.

1. Utilisations autorisées de notre musique

Enregistrements audio, et créations orales

Vous pouvez utiliser notre musique comme piste d'accompagnement pour tout type d'enregistrement de créations orales.

Par exemple:

- Méditations guidées,
- Séance d'hypnose,
- Enregistrements pédagogiques, podcast.

Vous pouvez utiliser la musique pour créer autant d'enregistrements différents que vous le souhaitez et vous pouvez vendre, diffuser ou distribuer une quantité illimitée de ces enregistrements, dans n'importe quel format, dans autant de magasins en ligne ou hors ligne que vous souhaitez. Veuillez noter que vous devez couvrir au minimum un tiers de la durée de la vidéo avec une narration. Pour plus d'informations veuillez vous référer à la section 7 ci-dessous.

Diffusion en direct et visioconférence

Vous pouvez utiliser notre musique comme piste d'accompagnement pour tout type de vidéoconférence en temps réel ou en direct streaming, par exemple, YouTube Live, Facebook Live, Twitch, Zoom, Skype... Cependant, vous ne pouvez pas utiliser notre musique pour créer des conférences ou des diffusions en direct "musique uniquement". Vos visioconférences et les flux en direct doivent également comporter une narration audible. Veuillez noter que vous devez couvrir au minimum un tiers de la durée de la vidéo avec une narration. Pour plus d'informations veuillez vous référer à la section 7 ci-dessous.

Productions CD, DVD et multimédias

Vous pouvez utiliser notre musique en arrière-plan de films, projets multimédias, programmes télévisés, DVD productions, présentations corporatives et tutoriels audiovisuels. Vous pouvez vendre, diffuser ou distribuer une quantité illimitée de ces vidéos en formats numériques et en DVD, en autant de vidéos en ligne ou hors ligne selon vos souhaits. Cependant, vous ne pouvez pas utiliser notre musique pour créer des productions "musique uniquement". N'importe quelle production que vous créez doit inclure une voix off. Veuillez noter que vous devez couvrir au minimum un tiers de la durée de la vidéo avec une narration. Pour plus d'informations veuillez vous référer à la section 7 ci-dessous.

Enregistrements personnalisés

Vous pouvez utiliser notre musique à plusieurs reprises comme piste d'accompagnement dans les enregistrements de créations orales que vous créez au cas par cas pour vos clients ou patients. Les hypnotérapeutes utilisent couramment notre musique dans leurs projets. Veuillez noter que de tels enregistrements ne peuvent être dupliqués, distribués ou vendus par vos clients. Vous seul, le titulaire de la licence, avez le droit de créer et de vendre des enregistrements incorporant la musique.

Applications (Android, Apple...)

Vous pouvez utiliser notre musique en arrière-plan d'une application (Android, Apple...) pour n'importe quel appareil, mais vous ne pouvez pas utiliser notre musique si votre application peut être utilisée pour jouer la musique par elle-même. Autrement dit, vous devez soit:

- Combiner la musique avec une voix off,
- Votre application doit nécessiter une interaction par l'utilisateur de l'application, par exemple, un jeu ou un puzzle.

Si vous souhaitez utiliser notre musique dans votre application sans l'ajout d'une voix off, nous pourrions peut-être vous accorder un accord de licence spécial. Pour plus d'informations sur les licences pour le streaming musical applications, veuillez vous référer à :

<https://www.windrelaxation.com/licence-pour-la-distribution-de-musique-dans-les-applications/>

2. Utilisations interdites de notre musique

Distribuer la musique seule

Vous ne pouvez pas vendre, diffuser ou distribuer notre musique en tant que produit « musique uniquement ». Cela signifie que Vous, vous ne pouvez pas vendre de CD ou de téléchargements numériques de notre musique, ni diffuser notre musique en ligne ou via une applications. Vous ne pouvez pas utiliser notre musique pour créer des vidéos musicales ou intégrer notre musique dans un lecteur multimédia.

Enregistrements subliminaux

Vous ne pouvez pas utiliser notre musique pour créer des enregistrements subliminaux dans lesquels votre voix est inaudible. Le volume de la voix peut être faible, comme lors d'un enregistrements contenant des paroles de types Autonomous Sensory Meridian Response (ASMR) mais elle doit être audible, sinon vous créez effectivement un produit de type "musique uniquement".

Créer des œuvres dérivées

Vous ne pouvez pas modifier notre musique et prétendre ensuite que la musique est la vôtre. Par exemple, vous ne pouvez pas ajouter des fréquences d'entraînement des ondes cérébrales ou des sons de la nature ou chanter sur notre musique, puis vendre ou distribuer la musique comme votre propre produit. Toute production audio que vous créez doit inclure une voix off contenant des mots.

Utiliser le titre de notre musique comme titre de votre production

Vous ne pouvez pas utiliser le titre de notre musique comme titre de toute production médiatique qui intègre la musique. Par exemple, si vous avez utilisé la musique "Aurore Paisible" pour créer l'enregistrement d'une méditation guidée, vous ne pouvez pas donner à votre enregistrement le titre "Aurore Paisible".

Sous-licence de la musique

Vous ne pouvez pas sous-licencier, ni vendre, ni louer, ni prêter notre musique à un tiers. Vous ne pouvez pas distribuer notre musique dans le cadre d'une bibliothèque musicale de production, comme musique de stock, bibliothèque musicale libre de droits ou dans tout type de média logiciel de création.

3. Fournir un crédit

Toute la musique présente sur Wind Relaxation a été créée par Sébastien Duboscq et vous devez le créditer lui en tant que compositeur, sauf lorsqu'il est techniquement impossible de le faire. Un crédit est un geste de respect bienvenu qui contribuera également à vous éviter des réclamations pour atteinte aux droits d'auteur. Voici quelques exemples de la façon de publier un crédit:

Crédit CD/DVD

Publiez simplement un crédit écrit sur l'insert du CD/DVD et/ou sur la couverture arrière.
« (Titre de la musique) de Sébastien Duboscq. Sous licence Wind Relaxation.

Crédit de téléchargement MP3 / numérique

Ajoutez simplement un crédit à la balise meta pour le compositeur : Sébastien Duboscq. Veuillez ne pas énumérer seulement "Sébastien" comme "l'artiste".

Crédit de production cinématographique / télévisuelle

Placez simplement ce qui suit dans le générique de fin :
« (Titre de la musique) de Sébastien Duboscq. Sous licence Wind Relaxation.

Vidéoconférence / Crédit en direct

Un crédit n'est pas requis pour les diffusions en direct en ligne, mais si vous êtes particulièrement généreux, nous vous serions très reconnaissant si vous pouviez mentionner dans votre émission que votre musique a été créée par Sébastien Duboscq. Si votre flux en direct devient plus tard une production vidéo permanente qui peut être rejoué, veuillez fournir un crédit selon la description précédente pour YouTube et d'autres en ligne vidéos.

4. Distribuer, vendre et monétiser des produits qui comportent notre musique

Si vous créez des produits qui intègrent notre musique (par exemple, des CD, des téléchargements audio ou vidéos), vous pouvez distribuer un nombre illimité de copies de ces produits à n'importe quel prix de votre choix. Vous pouvez vendre vos produits dans autant de formats que vous le souhaitez, partout dans le monde.

Vous pouvez également générer des revenus publicitaires sur les vidéos que vous créez avec notre musique (vidéos YouTube par exemple). En d'autres termes, une fois que vous avez créé un produit avec notre musique, vous êtes libre de bénéficier des revenus de vos produits, sans limite dans le temps, sans jamais nous payer un centime de plus.

5. Publication responsable

Si vous publiez un enregistrement audio qui intègre notre musique, vous devez vous assurer que votre éditeur n'applique aucun service tel que "Sync Licensing" ou "Content ID Matching" à votre enregistrement.

Content ID Matching, Sync Licensing (et autres services similaires) sont conçus pour identifier et créer des réclamations de manière automatique contre d'autres enregistrements qui ressemblent à votre enregistrement (protection des droits d'auteurs). Ces services ne doivent jamais être utilisés pour les enregistrements de créations orales qui utilisent une musique de fond libre de droits. Ces prestations sont uniquement pour les musiciens et les groupes qui sortent de la musique originale.

La musique de Sébastien Duboscq étant protégée par le Content ID de Youtube.

Si le produit final est distribué sous forme de vidéo YouTube, le titulaire de licence comprend qu'une réclamation automatique pour droits d'auteur peut être déposée sur la vidéo en raison de la détection de la musique par le système YouTube. Pour obtenir la suppression de la réclamation, le Licencié doit déposer une demande de retrait au compositeur Sébastien Duboscq via l'adresse suivante: contact@windrelaxation.com

En achetant cette licence, le licencié comprend que le produit final ne peut en aucun cas être enregistré dans des bases de données destinées à protéger les droits des titulaires de droits d'auteur, telles que le Content ID de YouTube mentionné ci-dessus. Si le Licencié fait partie d'un réseau YouTube qui utilise Content ID pour protéger le contenu de sa chaîne, il est de sa responsabilité de s'assurer que l'audio de la vidéo n'est pas ajouté au système Content ID.

6. Édition de la musique

L'édition de la musique est très restreinte et limitée. Toute édition doit se faire sur autorisation et en collaboration avec le compositeur Sébastien Duboscq.

Vous pouvez éditer notre musique par exemple pour:

- La mettre en boucle
- La couper
- Appliquer des fondus entrants
- Appliquer des fondus sortants
- Effectuer des transitions d'une piste à l'autre

7. Modifier la musique

La modification de la musique est très restreinte et limitée. Toute modification doit se faire sur autorisation et en collaboration avec le compositeur Sébastien Duboscq.

Vous pouvez par exemple:

- Accentuer notre musique en ajoutant des sons non musicaux tels que du bruit ou des fréquences d'entraînement des ondes cérébrales (telles que les battements binauraux ou les tonalités isochrones), cependant vous ne pouvez pas ajouter d'instruments de musique supplémentaires.

Par exemple, vous ne pouvez pas ajouter de percussions, d'instruments à vents, à cordes ou chanter sur notre musique.

8. Musique partiellement nue

Vous pouvez créer des enregistrements de créations orales, des vidéos et des flux en direct avec notre musique et laisser la musique "nue" (sans voix off d'accompagnement) jusqu'à deux tiers de la durée totale de chaque morceau de musique. En d'autres termes, et à minima, seul un tiers de votre enregistrement doit inclure de la parole. Par exemple, vous pouvez créer un enregistrement d'hypnose de 30 minutes dans lequel vous parlez pendant les 10 premières minutes, puis laissez la musique jouer toute seule pendant les 20 minutes restantes. Cependant, vous devez vous assurer que votre enregistrement terminé est une piste seule et continue de 30 minutes (et non pas deux pistes; une méditation de 10 minutes puis une piste musicale séparée de 20 minutes).

9. Transporter la musique

Si vous avez besoin d'envoyer de la musique à une autre personne, vous êtes libre de le faire par tout moyen à votre disposition. Par exemple, vous pouvez graver un CD ou un DVD. Vous pouvez transférer la musique sur un portable périphérique de stockage tel qu'une clé USB. Et vous pouvez transférer la musique via le transfert de fichiers en ligne ou tout autre prestataire de service.

Attention : vous ne pouvez envoyer la musique qu'aux personnes directement impliquées dans le développement de vos produits ou projets. Veuillez prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher copie et distribution non autorisées de notre musique.

10. Frais de licence

Une fois votre paiement initial reçu, vous n'aurez pas à payer de frais courants de quelque nature que ce soit. La musique concernée par la présente licence est dite libre de droits.

Par conséquent, vous n'aurez aucune redevance à payer en suppléments auprès de la SACEM ou de tout autre organisme de gestion des droits d'auteur, en France et à l'internationale.

11. Durée de la licence

Cette licence n'a pas de date d'expiration. Sous réserve que votre paiement soit reçu en totalité et à l'exception de cas dans lequel vous enfreignez les termes de ce contrat de licence, vous pouvez continuer à utiliser la musique indéfiniment.

12. Concession de licence

Cette licence musicale est accordée à une personne ou à une entité commerciale. Si l'acheteur effectue l'achat de la musique au nom d'un tiers (le licencié désigné), l'acheteur par la présente déclare et garantit que :

- L'acheteur est autorisé à agir en tant qu'agent au nom du licencié et a plein pouvoir et autorité pour lier le licencié à cet accord.
- Si le licencié conteste ultérieurement ce pouvoir ou cette autorité, l'acheteur est tenu responsable pour tout manquement du titulaire à se conformer aux termes de cette licence musicale.

13. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Le site Windrelaxation.com est détenu et exploité par Sébastien Duboscq (le concédant). Toute musique que vous téléchargez à partir de ce site Web vous est concédée sous licence par Sébastien Duboscq et ses droits d'auteur sont protégés par la loi Française sur les droits d'auteur par l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle et dispositions des traités internationaux. À l'exception de votre droit limité d'utiliser la musique, Sébastien Duboscq doit détenir et conserver l'intégralité des droits, titres et intérêts sur tous les droits de propriété intellectuelle découlant et se rapportant à la musique, à toutes les copies de celle-ci. Aucun droit de propriété ou droit d'auteur sur aucun des sons ou de la musique vous seront transmis par la délivrance de cette licence. Vous ne pouvez pas utiliser nos marques, logos, pochettes d'album, échantillons de musique ou images sans autorisation écrite préalable.

14. Garantie et limitation de responsabilité

Sébastien Duboscq garantit que :

- La musique sera exempte de défauts (votre seul et unique recours pour une violation de cette garantie étant le remplacement de la musique)
- Il dispose des droits nécessaires et l'autorité de vous accorder les droits décrits dans cette licence .
- Votre utilisation de la musique conformément aux conditions décrites dans cette licence, à l'exclusion de toute modification apportée par vous, n'enfreint aucun droit d'auteur, droit moral, marque ou autre droit de propriété intellectuelle.

Sébastien Duboscq ne donne aucune autre garantie, expresse ou implicite, concernant la musique ou sa livraison.

Sébastien Duboscq ne pourra être tenu responsable envers vous ou toute autre personne ou entité pour tout dommages, coûts ou pertes punitifs, spéciaux, indirects, consécutifs, fortuits ou similaires résultant de votre utilisation de la musique, même si Sébastien Duboscq a été informé de la possibilité de tels dommages (pertes financières ou matérielles). Sébastien Duboscq ne sera pas non

plus responsable des dommages, coûts ou pertes résultant de modifications apportées à la musique par le licencié “Vous” ou du contexte dans lequel la musique est utilisée dans votre travail. La responsabilité de Sébastien Duboscq ne pourra en aucun cas excéder le prix réel payé pour la licence musicale.

15. Indemnisation

Vous devez indemniser, défendre et protéger le concédant de toute réclamation, perte, coût, les dommages et dépenses résultant de ou découlant de :

- Votre violation de cet accord ; (utilisation non autorisée de la musique)
- Vos activités après que le concédant vous ait informé que ces activités peuvent entraîner la violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers
- Toute allégation selon laquelle la musique ou son utilisation enfreint, détourne ou viole tout brevets, droits d'auteur, marques de commerce, droits de secret commercial ou autres droits de propriété d'un tiers.

16. Utilisation non autorisée et résiliation

Toute utilisation de la musique d'une manière non expressément autorisée par les présentes conditions de licence (y compris, sans limitation, l'utilisation de la musique par plus d'un utilisateur sans l'achat de licences) constitue une violation du droit d'auteur, autorisant Sébastien Duboscq à exercer tous les droits et recours dont il dispose en vertu des lois sur le droit d'auteur dans le monde entier. Sébastien Duboscq doit avoir le droit de résilier votre droit d'utiliser la musique immédiatement en cas de violation de cette présente licence. En cas de résiliation, vous devez cesser d'utiliser la musique et supprimer ou détruire toutes les copies de la musique sous quelque format que ce soit (CD, DVD, vidéos...). La résiliation de vos droits n'empêchera pas Sébastien Duboscq de poursuivre tout autre recours à sa disposition, y compris, mais sans s'y limiter, une injonction. La résiliation ne vous dispense pas de vos obligations de payer à Sébastien Duboscq tous les frais de licence applicables. Vous serez responsable de tout dommages résultant d'une telle violation du droit d'auteur, y compris toute réclamation d'un tiers.

17. Confidentialité

Nous prenons au sérieux la confidentialité de nos clients. A aucun moment vos données personnelles ou votre adresse e-mail ne sont vendues ou transmises à toute autre société. Nous ne voyons ni ne conservons aucune donnée financière telle que vos numéros de carte de crédit. Celles-ci sont collectées et traitées de manière sécurisée par nos partenaires e-commerçants, tels que PayPal – Stripe.

18. Politique de remboursement

Veillez choisir votre musique avec soin. Comme la plupart des autres boutiques en ligne qui vendent des produits en téléchargements, il ne nous est pas possible de rembourser ou d'échanger un produit qui a déjà été téléchargé. Une fois le téléchargement effectué, l'achat est définitif.

www.windrelaxation.com

Site administré par Sébastien Duboscq
Compositeur de Musique Douce de Bien-Etre pour Wind Relaxation
